

ACCUEILLIR

LA BIODIVERSITÉ

ET S'ADAPTER

AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

DANS LES ESPACES PUBLICS

concevoir et planter un massif fleuri de plantes vivaces

→ PENSER UN FLEURISSEMENT DURABLE ESTHÉTIQUE
ET BÉNÉFIQUE POUR LA BIODIVERSITÉ

Le fleurissement contribue fortement à la renommée de nos villages alsaciens et lorrains. C'est une tradition ancrée dans les pratiques, souvent reconnue par le label « Villes et villages fleuries ». Créer un massif de plantes vivaces permet de contribuer à la qualité du cadre de vie tout en réduisant l'investissement et l'entretien à long terme. Contrairement aux annuelles, les vivaces repoussent chaque année, offrant un bénéfice écologique, esthétique et économique. Source de créativité et offrant des possibilités multiples, constituer un massif de plantes vivaces est intellectuellement enrichissant. Cette fiche s'adresse aux équipes techniques des communes.





AVANTAGES ET INTÉRÊTS

QUALITÉ DU CADRE DE VIE : Un massif

fleuri composé de plantes vivaces avec des floraisons échelonnées, une diversité de feuillages et de textures plantées en mélange avec des arbustes et arbres tige, renforce le caractère du village et offre un « décor » vivant et changeant au fil des saisons.

BIODIVERSITÉ : En fonction des espèces choisies, les massifs peuvent être des sources de nectar et de pollen pour les pollinisateurs sur une longue période de floraison. Ils constituent également des abris et lieux de nourrissage pour les insectes auxiliaires et les oiseaux.

ÉCONOMIE DE GESTION : l'investissement est ponctuel à l'achat, puis les coûts d'entretien sont décroissants. Suppression progressive des arrosages quotidiens ou des passages de tondeuse sur les zones converties. Réemploi des déchets verts de la commune (paillage, division).

SUPPORT DE SENSIBILISATION : Ces massifs sont un bon moyen de communiquer auprès des habitants sur la gestion différenciée et à la biodiversité.



POINTS DE VIGILANCE ET RÉGLEMENTATION

ÉVITER TOUTE INTRODUCTION D'ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES (LISTE OFFICIELLE INPN).

Ce sont souvent des plantes exotiques « échappées » des jardins ou des espaces verts qui colonisent les espaces naturels et déstabilisent les écosystèmes locaux. Ces espèces prennent de manière massive la place d'habitats diversifiés à l'équilibre fragile. Pour la préservation de la faune et des insectes locaux dont dépend également notre survie d'humain, il est essentiel de ne pas les planter et d'intégrer dans les compositions florales des espèces locales. Les végétaux issus de pépinières doivent être accompagnés d'une fiche phytosanitaire.



AVANT



PRÉPARATION DU CHANTIER

1. CHOISIR ET DÉLIMITER L'EMPLACEMENT

- **Exposition** (soleil, mi-ombre, ombre), drainage naturel, accessibilité pour l'entretien.
- **Mesurer** le linéaire et la surface du massif.

2. ANALYSER LE SOL

- **Tester la texture** (argileuse, limoneuse, sableuse) et le pH si possible. Un sol bien drainé et légèrement acide à neutre (pH 6 à 7) convient à la majorité des vivaces.

3. CHOISIR LES VÉGÉTAUX

- **Définir une palette végétale** composée de plantes vivaces en fonction de : l'exposition du massif, la couleur de floraison, la période de floraison, la hauteur, la silhouette des plantes, la texture et la persistance des feuillages, ...

4. ÉLABORER LE PLAN DE PLANTATION

- **Disposer les différentes espèces choisies sur un plan ou un schéma** en fonction de l'effet souhaité : par hauteur (avant-plan, plan intermédiaire, arrière-plan), par effet de couleur en respectant les distances de plantation, prévoir des groupes de 3 à 5 plants de même espèce pour un effet naturel.

5. CALCULER LES QUANTITÉS

- **Surface / espacement moyen** au carré.
- **Prévoir 10 % de marge** pour les pertes.
- **Commander en priorité chez des pépiniéristes locaux** proposant des plants issus de semences régionales.

6. RASSEMBLER LE MATÉRIEL

- Bêche, grelinette, râteau, cordeau, tuteurs pour les grandes vivaces, paillage (BRF, paille, copeaux de bois non traité).

7. CHOISIR LA PÉRIODE DE PLANTATION

- **Automne** (septembre–novembre) pour favoriser l'enracinement avant l'hiver, ou **printemps** (février–avril) hors période de gel. Les plantations de sortie d'hiver/printemps nécessiteront plus de suivi en arrosage pour assurer la bonne reprise.

LISTE D'ESPÈCES « TOUT-TERRAIN » ADAPTÉES AUX ESPACES PUBLICS

Massif de lumière

Valériane des jardins (*Centranthus ruber*) - 6/m²
Iris des jardins (*Iris barbata-elior ou sibirica*) - 6/m²
Sauge Bleue (*Salvia nemerosa 'Mainacht'*) - 7/m²
Orpin (*Sedum spectabile*) - 6/m²
Origan (*Origanum*) - 7/m²
Hémérocalle (*Hémérocallis*) - 4/m²
Perovskaia (*Perovskaia persica*) - 2/m²
Geranium vivace (*Geranium sanguineum*) - 6/m²
Thym serpolet (*Thymus serpyllum*) - 9/m²
Lierre (*Hedera helix*) - 3/m²

Massif d'ombre

Hosta (*Hosta*) - 4/m²
Alchémille (*Alchemilla mollis*) - 6/m²
Geranium vivace (*Geranium maccrorhizum*) - 6/m²
Heuchère (*Heuchera*) - 9/m²
Geranium vivace (*Geranium sanguineum*) - 6/m²
Eupatoire (*Eupatorium purpureum*) - 3/m²
Cœur de Marie (*Dicentra formosa*) - 6/m²
Pervenche (*Vinca minor ou major*) - 6/m²

Tableau de conversion densité de plantation - espacement

DENSITÉ	ESPACEMENT ENTRE LES PLANTES
1 plant / m ²	Écartement de 100 cm (1,00 m)
3 plants / m ²	Écartement d'environ 60 cm
4 à 5 plants / m ²	Écartement de 50 cm
6 plants / m ²	Écartement de 40 cm
9 à 10 plants / m ²	Écartement de 30 à 35 cm
16 plants / m ²	Écartement de 25 cm
20 à 25 plants / m ² (couvre-sols denses)	Écartement de 20 cm



→ Consultez le guide fleurs, arbres et arbustes
du Nord-est de la France



→ Retrouvez en ligne la liste des végétaux
du Nord-est de la France



PENDANT RÉALISATION

1. DÉSHERBER ET PRÉPARER LE SOL

- Retirer mécaniquement ou thermiquement les **adventices** (racines comprises), surtout les espèces vivaces comme le chiendent.
- Ameubler le sol sur 30 à 40 cm de profondeur à la grelinette.
- Si c'est nécessaire : **amender le sol** en apportant du compost mûr (3 à 5 kg/m²) en cas de sol pauvre.
- Sur sol **argileux compact**, on peut incorporer du sable grossier pour alléger le sol et améliorer le drainage

2. TRACER LE PLAN AU SOL

- Matérialiser les **zones de plantation** avec du sable, une ficelle ou de la farine.
- Placer les **godets** sur le sol selon le plan de plantation avant de creuser.

3. PLANTER

- Creuser un **trou** deux fois plus large et aussi profond que la motte.
- Détremper les **godets** avant la mise en place.
- Disposer la **motte** au niveau du sol sans enterrer le collet.
- Tasser **légèrement** et former une cuvette d'arrosage autour du plant.

4. ARROSER ABONDAMMENT

- Apporter au **minimum 2 à 5 litres** par plant à la plantation pour assurer un bon contact entre les racines et le sol.

5. PAILLER

- étaler une **couche de paillage organique** de 5 à 8 cm d'épaisseur sur toute la surface du massif, en laissant un espace de 3 à 5 cm autour de chaque collet pour éviter la pourriture.





APRÈS GESTION ET ENTRETIEN

1. ARROSAGE LA PREMIÈRE ANNÉE

- **Arroser régulièrement** pendant les 6 à 8 semaines suivant la plantation, puis seulement lors de sécheresses prolongées. Une fois installées, les vivaces sont généralement autosuffisantes.

2. DÉSHERBAGE

- **Désherber manuellement** une fois par mois la première année suivant la plantation, de préférence sur sol humide. Le paillage limite considérablement cette intervention.
- **Éviter tout produit phytosanitaire.**

3. TAILLE ET NETTOYAGE

- **Couper les tiges fanées** après floraison pour certaines espèces (favorise la remontée) **ou les laisser en place en hiver** pour l'intérêt ornemental et la faune (graines pour les oiseaux, abri pour les insectes).
- **Rabattre** en février-mars.
- **Éviter les nettoyages excessifs en hiver** : les tiges creuses et les feuilles mortes constituent des abris essentiels pour de nombreux insectes auxiliaires et pollinisateurs.

4. DIVISION DES TOUFFES

- Tous les 3 à 5 ans, en fonction des espèces, **diviser les touffes** devenues trop denses à l'automne ou au printemps.
- **Replanter les éclats** pour densifier le massif ou enrichir d'autres espaces communaux.
- **Des échanges entre communes** peuvent également permettre de **diversifier les massifs** et partager les variétés qui ont fait leurs preuves.

5. RENOUVELLEMENT DU PAILLAGE

- **Recharger le paillage** chaque printemps à raison de 3 à 5 cm pour maintenir l'humidité et limiter les adventices.
- Utiliser, si possible, les **broyats issus de l'entretien de la commune.**

BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL

Dans les petites communes rurales, un des enjeux concernant l'entretien des espaces verts est de ménager les forces vives en présence et donner une valeur ajoutée au travail des agents. Les métiers du paysage sont des métiers de passion. Pour que ça le reste, il faut un **renouvellement intellectuel** pour ne pas devenir de simples exécutants. Concevoir, planter et entretenir un massif de vivaces permet de diversifier les tâches, encourage la créativité et à la prise de décision. Pour l'entretien et la gestion de ce type de massif on ne se contente pas d'arroser et de désherber, mais on apprend à observer, à suivre, on a le « temps de voir venir » et on organise les différentes actions à mener : couper les hampes florales sèches, repailler, diviser les touffes...



COÛT MOYEN INDICATIF

Constituer un massif de plante vivaces représente un investissement plus important qu'un massif d'annuels au moment de l'année d'achat et de mise en œuvre car les plants sont plus chers. **Cet investissement n'est effectué qu'une année** puisque les plantes restent en places de 5 à 20 ans, voir plus en fonction des espèces. Elles se multiplient facilement. Le coût diminue significativement en **valorisant les déchets verts communaux** pour le paillage et en divisant les touffes existantes pour les nouvelles plantations. **Prévoir un budget décroissant sur 3 ans.**

POSTE	ESTIMATION
Plants vivaces (varie en fonction de la taille et de l'espèce)	3-8 €/plant
Amendement compost	15-40 €/m ³
Paillage (BRF)	0-30 €/m ³
Coût total moyen estimé	10-25 €/m²



VOUS AVEZ BESOIN D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA MISE EN PLACE DE MASSIFS DE VIVACES DANS VOTRE COMMUNE ?



→ Complétez le formulaire de demande d'accompagnement en ligne

→ Pour plus de précisions :
+33 (0)3 88 01 49 59 - contact@parc-vosges-nord.fr